

**Assemblée générale**

Distr. générale
9 septembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 74 a) de l'ordre du jour provisoire*

Les océans et le droit de la mer**Lettre datée du 8 septembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration conjointe du Royaume d'Arabie saoudite et de l'État du Koweït (voir annexe), en date du 26 juillet 2016, au sujet des transgressions répétées de la part de vedettes militaires iraniennes dans la zone immergée contiguë à la zone partagée entre le Royaume d'Arabie saoudite et l'État du Koweït.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 74 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Abdallah Y. Al-Mouallimi

* A/71/150.



**Annexe à la lettre datée du 8 septembre 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

Le 26 juillet 2016

Les Missions permanentes de l'État du Koweït et du Royaume d'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies présentent leurs compliments au Secrétaire général et ont l'honneur de l'informer des agressions et transgressions répétées de la part de vedettes militaires iraniennes dans la zone immergée contiguë à la zone partagée entre l'État du Koweït et le Royaume d'Arabie saoudite (zone immergée partagée) où seuls l'État du Koweït et le Royaume d'Arabie saoudite ont des droits souverains en matière de prospection et d'exploitation des ressources naturelles. Deux nouvelles violations ont été signalées, comme suit : un navire auxiliaire et deux vedettes rapides battant pavillon iranien, chacune avec trois soldats à bord, le 20 avril 2016 à 13 h 35, et un navire auxiliaire iranien de classe Hendijan (Hendijan 1401) le 21 avril 2016 à 7 h 32. Les deux navires et les deux vedettes rapides se sont approchés du puits Dourra n° 3 (D3) dans le champ pétrolifère de Dourra (coordonnées 28° 58' 36" de latitude N et 49° 06' 16" de longitude E) dans la zone immergée partagée entre l'Arabie saoudite et le Koweït. Ces actes sont susceptibles de provoquer des affrontements de nature à menacer la paix et la sécurité dans la région.

Chacun sait que l'État du Koweït et le Royaume d'Arabie saoudite ont des droits souverains exclusifs en matière d'exploration et d'exploitation des ressources en hydrocarbures dans le champ de Dourra et la zone immergée partagée.

Les Gouvernements koweïtien et saoudien ont protesté à maintes reprises, exprimé leur vif mécontentement à l'égard de ces agressions et transgressions répétées et demandé au Gouvernement iranien d'y mettre un terme, afin de sauvegarder leurs intérêts et de faire respecter leurs droits, ainsi que d'encourager la paix et la stabilité dans la région.

Les Gouvernements koweïtien et saoudien ont demandé au Gouvernement iranien l'ouverture de négociations entre les parties koweïtienne et saoudienne, d'une part, et la partie iranienne, d'autre part, en vue de la délimitation des frontières maritimes séparant la partie immergée partagée des eaux de la République islamique d'Iran, conformément aux règles de droit international. Les Gouvernements koweïtien et saoudien n'ont cependant pas reçu de réponse du Gouvernement iranien, malgré leurs appels répétés à la négociation.

Les Missions permanentes de l'État du Koweït et du Royaume d'Arabie saoudite vous seraient reconnaissantes de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, et de le publier dans le prochain numéro du Bulletin du droit de la mer.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Arabie saoudite
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Koweït
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mansour Ayyad SH A **Alotaibi**
